

**ARRÊTÉ DEP-2026-114 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PRODUCTION
ET SERVICE EN RESTAURATIONS (RAPIDE, COLLECTIVE, CAFÉTÉRIA)**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 octobre 2019 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2026-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) pour la session 2026 dans l'académie de Paris est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Thomas LE BRUN, professionnel

Vice-présidente :

Madame Salima BOUDERBANE, enseignante

Enseignants :

Madame Cécile DUPUY

Monsieur Nicolas DOLBOIS

Professionnels :

Monsieur Amos EYANA YANA

Monsieur Jean-François HOMASSEL

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET